GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 20 mai 2015

SANTOPINTO Federico. *L'UE, la CEDEAO et l'observation électorale en Afrique de l'Ouest.* Note d'Analyse du GRIP, 20 mai 2015, Bruxelles.

http://www.grip.org/fr/node/1746

NOTE D'ANALYSE

L'UE, la CEDEAO et l'observation électorale en Afrique de l'Ouest

Par **Federico Santopinto**

20 mai 2015

Résumé

Quelque chose pourrait changer en Afrique de l'Ouest au cours des deux prochaines années. Le 28 mars 2015, l'un des pays les plus influents du continent a réussi son pari électoral, en se projetant vers une alternance démocratique pacifique et ordonnée. Il s'agit d'une première historique pour le Nigeria, État prépondérant au sein de la CEDEAO. Cette dernière, par ricochet, pourrait bénéficier des retombées positives de ce succès. Très active dans le domaine de l'observation électorale, l'autorité des missions que la CEDEAO déploie dans ce contexte auprès de ses membres sera désormais difficilement contournable. À l'heure où l'Afrique occidentale s'apprête à vivre huit autres consultations présidentielles en l'espace de deux ans, cet atout pourrait s'avérer particulièrement précieux. Un atout sur lequel l'UE, traditionnelle partenaire des transitions démocratiques africaines, devrait miser.

Abstract

EU, ECOWAS and electoral observation in West Africa

Something could change in West Africa during the next two years. On 28 March 2015, one of the most influential countries of this continent succeeded in its electoral gamble, projecting itself toward a pacific and ordered democratic alternation. This is a historical step for Nigeria, which is also the predominant ECOWAS Member State. The latter, by extension, could benefit from such a success. Very active in the area of electoral observation, ECOWAS missions could now enjoy a growing authority when they will deploy in other Member States. A new wind is blowing from Western Africa, at a time when this region is about to face eight other presidential consultations in the coming couple of years. The EU, a traditional partner of African democratic transitions, should take advantage of it.

Introduction

La CEDEAO a fortement évolué depuis sa création. L'ambition essentiellement économique qui inspira sa genèse en 1975 a progressivement ouvert la voie à une autre vocation, de nature politique cette fois : celle de promouvoir la paix et la stabilité régionale. Condition *sine qua non* à toute velléité de développement, la gestion des conflits s'est imposée, au fil des années, comme l'un des principaux fonds de commerce de cette organisation. Depuis, la CEDEAO est devenue un acteur incontournable de la scène sécuritaire ouest-africaine et, dans ce cadre, un interlocuteur privilégié de l'Union européenne.

L'assistance et l'observation électorales sont au cœur des stratégies de la CEDEAO dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits[1]. Cette centralité n'est évidemment pas le fruit du hasard. Les rendez-vous électoraux en Afrique de l'Ouest incarnent un véritable défi sécuritaire, dont les conséquences dépassent souvent les frontières du pays concerné. Au cours des vingt dernières années, plusieurs suffrages ont dégénéré en conflits violents, en déstabilisant le voisinage. Pourtant, le contraire peut être tout aussi vrai : dans d'autres cas, surtout plus récents, l'organisation d'élections a permis d'apaiser les tensions locales et régionales. Car, finalement, le vote en Afrique de l'Ouest a surtout cela d'important : il offre une porte de sortie face à des crises qui, dans la plupart des cas, ont un caractère transfrontalier.

Ainsi, chaque élection en Afrique de l'Ouest représente un enjeu stratégique majeur pour toute la sous-région. Il ne faut donc guère s'étonner si, au sein de l'administration de la CEDEAO, une importante Unité électorale a été constituée en 2006 pour gérer ce dossier brûlant. À travers celle-ci, la CEDEAO a été très active au cours des dix dernières années, en intervenant dans quasiment tous les pays d'Afrique occidentale et en couvrant toutes les phases des processus électoraux (assistance pré-électorale, observation électorale, renforcement des capacités des commissions électorales, expertise dans le domaine financier)[2]. En Sierra Leone par exemple, elle a joué un rôle particulièrement important lors des élections de 2007, en fournissant notamment un appui logistique qui s'est avéré fondamental pour la réussite du suffrage qui mettra un terme à une décennie de guerre[3].

Dans un tel contexte, les deux années à venir s'annoncent particulièrement chargées pour la CEDEAO. Huit des quinze États membres qui composent cette organisation prévoient des consultations présidentielles entre 2015 et 2016, dont certaines se présentent comme particulièrement délicates. La première de ces consultations s'est tenue au Nigeria le 28 mars 2015, et le résultat aura été surprenant : le candidat de l'opposition, Muhammadu Buhari, a emporté le suffrage, alors que le président sortant, Goodluck Jonathan, a reconnu sa défaite.

---

1. L'assistance et l'observation électorales sont considérées par la communauté internationale, ainsi que par la CEDEAO, comme des outils de sortie de crise et aussi de prévention des conflits. La possibilité de départager le pouvoir de manière pacifique, à travers l'organisation d'un scrutin transparent, sous les yeux de la communauté internationale, est perçue en effet comme un moyen pouvant apaiser les tensions et la violence électorale, et ce tant dans des pays instables mais non en conflit que dans des pays sortant d'un conflit.
2. Gorée Institute, *Élections, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest*, Sénégal, 2010, p. 68.
3. International Peace Institute, *Election and Stability in West Africa*, Meeting Note, novembre 2011.

Pour la première fois de son histoire, le **Nigeria** s'apprête à vivre une alternance démocratique acceptée par l'ensemble de la classe politique. Si l'Afrique entière attendait anxieusement ce scrutin, c'est avec un énorme soulagement qu'elle aura assisté à son dénouement pacifique, sous les yeux de plus de 200 observateurs de la CEDEAO. Qu'en sera-t-il des sept autres élections à venir ?

Le prochain suffrage en **Côte d'Ivoire**, prévu pour décembre 2015, est lui aussi attendu avec une certaine appréhension. La crise provoquée par la consultation de 2010 avait en effet marqué les esprits[4]. Seules les urnes permettront de mesurer si la réconciliation entamée depuis arrivera à bon port. Quant au **Burkina Faso**, la transition provoquée par la chute de Blaise Compaoré devra mener à des consultations présidentielles et législatives en octobre 2015 et janvier 2016[5]. Encastré entre deux zones de crise, ivoirienne au sud et sahélienne au nord, le Burkina Faso était jusqu'il y a peu considéré comme un pays relativement stable dans un environnement incertain, malgré plusieurs signaux d'alarmes. Le bon déroulement des élections à venir aura donc, ici aussi, un impact majeur sur la stabilité de cette partie du monde.



Sur les 15 pays membres de la CEDEAO, 8 États (en vert) en plus du Tchad, organiseront des élections présidentielles en 2015 et 2016 (source : service cartographique des Nations unies / GRIP).

4. En 2010, les élections présidentielles en Côte d'Ivoire furent un échec. Le président sortant, Laurent Gbagbo, ne reconnut pas la victoire de son rival Alassane Ouattara et refusa de quitter le pouvoir. Une guerre civile éclata et provoqua la mort d'environ 2 000 personnes. Les forces alliées de Ouattara réussiront finalement à déloger Gbagbo par la force, qui fut arrêté et incarcéré à La Haye, afin d'être jugé par la Cour pénale internationale. Depuis, une difficile réconciliation entre les anciens partisans de Gbagbo et de Ouattara a été entamée.
5. Santopinto Federico, « Défi électoral au Burkina. L'UE face aux énigmes d'une transition », *Note d'Analyse du GRIP*, 31 décembre 2014, Bruxelles.

Le **Togo**, la **Guinée**, le **Bénin**, la **Gambie** et le **Niger**[6] complètent la liste des pays d'Afrique de l'Ouest engagés, d'ici à la fin de 2016, dans des processus électoraux qui suscitent autant d'espoirs que d'inquiétudes. Cette liste doit être complétée, enfin, par les prochaines présidentielles au **Tchad** (avril 2016), état pivot sur la scène sécuritaire locale, bien que non membre de la CEDEAO.

Neuf élections présidentielles en deux ans, au sein d'une région d'Afrique aux équilibres géopolitiques et sécuritaires précaires : voilà donc le principal défi qui incombe à la CEDEAO d'ici la fin 2016. Et c'est notamment ici que le chemin de cette organisation croise celui de l'Union européenne (UE). Car à Bruxelles comme à Abuja, l'assistance et l'observation électorales jouissent de la même considération.

Depuis le début des années 1990, l'UE est en effet devenue très active dans ce domaine – surtout en Afrique et particulièrement de l'Ouest –, où elle a déployé le plus grand nombre de ses missions d'observation (26 sur un total de 155 missions recensées)[7].

La présente Note se propose ainsi d'analyser brièvement le partenariat UE-CEDEAO dans le domaine des élections, à la veille d'une séquence électorale clé pour l'Afrique de l'Ouest. Cet article se focalisera essentiellement sur les missions d'observation du vote, plutôt que sur celles d'assistance au vote[8]. Car, de toutes les politiques d'aide à la démocratie, c'est en observant les scrutins qu'une organisation tierce peut contribuer à prévenir la violence électorale, qui trop souvent dégénère en conflit ouvert.

1. L'observation électorale de la CEDEAO et ses limites

La CEDEAO a adopté plusieurs documents pour soutenir la démocratie parmi ses États membres. En 1999, le *Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité* évoquait déjà le rôle central des élections dans toute stratégie de stabilisation et de prévention, en prévoyant la possibilité de les superviser[9]. Deux ans plus tard, en 2001, un protocole additionnel à ce dernier, le *Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance*, fournissait plus de précisions à ce propos. Ce document est connu surtout pour avoir transposé au niveau ouest-africain le concept de « tolérance zéro » élaboré par l'Union africaine (UA) vis-à-vis de tout changement inconstitutionnel de régime. Mais un nombre important d'articles qui le composent sont en réalité destinés à l'organisation des élections, et à l'observation de celles-ci par la CEDEAO. C'est depuis 2001, donc, que cette organisation a mis au point ses compétences en la matière, dans la lignée du travail précurseur mené par l'UA dans ce domaine[10].

---

6. Deltenre Damien, « Niger Cap sur 2016 ! Situation politique et sécuritaire à la veille des élections », *Note d'Analyse du GRIP*, 7 avril 2015, Bruxelles.

7. Santopinto Federico, « Les missions électorales de l'UE : un outil discret de gestion des crises », *Note d'Analyse du GRIP*, 29 juillet 2014, Bruxelles.

8. L'observation électorale vise à observer le processus électoral d'un pays, sans interférer dans celui-ci. L'assistance électorale, par contre, consiste en une aide technique, humaine ou financière fournie à l'administration du pays qui organise un scrutin.

9. Art. 31, 42 du Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO.

10. Voir Africa Union, *Electoral Observation Manual*, 2013.

L'importance que la CEDEAO attribue à l'observation électorale se comprend en examinant la procédure qu'elle suit lorsqu'elle doit décider le déploiement d'une mission : un simple décret du président de la Commission de la CEDEAO suffit à cet effet. L'autorisation préalable du pays où le scrutin est organisé n'est donc pas requise. Ainsi, depuis maintenant plusieurs années, l'organisation ouest-africaine observe systématiquement tous les suffrages qui se tiennent dans son périmètre[11]. En cela, elle s'inspire indéniablement de l'UA, qui suit une procédure presque similaire[12].

Cette particularité est donc propre à l'Afrique, si on la compare aux pratiques des autres organisations internationales actives dans le domaine de l'observation, telles que l'Union européenne (UE) ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En effet, ces dernières requièrent une invitation du pays observé avant de pouvoir y envoyer une mission.

Les missions d'observation de la CEDEAO (ainsi que de l'UA) présentent toutefois certaines limites comparées à celles de l'UE, notamment au regard de leur composition, et de l'autonomie qui en découle.

Le personnel nommé au sein des missions de la CEDEAO provient le plus souvent de sa propre administration, des administrations électorales des pays membres ou du corps diplomatique ouest-africain présent dans le pays où se tient le scrutin. Les experts indépendants apparaissent, dans ce contexte, minoritaires. Quant au chef de mission, ce poste est attribué habituellement à une personnalité importante de la scène politique régionale, souvent un ancien chef d'État ou un ex Premier ministre (comme dans le cas de l'UA). Une telle composition peut dès lors constituer une limite à l'autonomie de jugement de la mission par rapport aux agendas diplomatiques de la région : les fonctionnaires et diplomates restant soumis à des hiérarchies qui les lient indissolublement aux pouvoirs exécutifs de leurs organisations ou pays d'origine. Depuis 2013, la Commission de la CEDEAO a toutefois lancé un programme destiné à rendre plus transparent le processus de sélection des observateurs, à travers la création d'un fichier électronique ouvert à toute personne compétente dans le domaine électoral. S'inspirant en cela d'une méthode similaire mise en place par l'UE, l'institution ouest-africaine voudrait par ce biais impliquer d'avantage les observateurs indépendants au sein de ses propres missions. À ce jour, cependant, celles-ci demeurent encore composées de nombreux fonctionnaires et diplomates.

L'UE suit par contre un schéma différent. Elle tend à nommer à la tête de ses missions des parlementaires qui, par définition, gardent une autonomie relative par rapport aux autorités européennes et aux pouvoirs politiques sous-jacents. Dans cette même optique, le reste de l'équipe est composé pour l'essentiel d'experts indépendants provenant du monde associatif, engagés pour la durée de la mission. Les fonctionnaires nationaux et internationaux ainsi que les diplomates, même occasionnellement présents, ne représentent donc qu'une infime minorité au sein de l'équipe des observateurs, et ne sont jamais placés aux postes décisionnels clés.

11. Hounkpe Mathias, Fall Ismaila Madior, *Electoral Commissions in West Africa – A Comparative Study*, Friedrich Ebert Stiftung, 2011, Chapter V.

12. Voir l'art. 19 de la *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance* adoptée par l'Union africaine en janvier 2007.

Vu sous l'angle du personnel qui les composent, les missions de la CEDEAO, comme d'ailleurs celles de l'UA, semblent donc bénéficier de moins d'autonomie par rapport à celles de l'UE. Ce fait peut compromettre l'image d'indépendance et de neutralité qu'elles doivent véhiculer. Les observateurs doivent en effet se borner à effectuer une analyse objective et technique du processus électoral, une analyse politiquement neutre et qui ne doit absolument pas apparaitre comme liée à un quelconque agenda diplomatique.

Une autre limite à l'autonomie des missions de la CEDEAO pourrait découler des procédures à travers lesquelles les observateurs de cette organisation doivent émettre leurs rapports relatifs aux résultats de l'observation. Minutieusement détaillé, le système de rapports prévu par le Protocole de 2001, lie étroitement le personnel de la mission aux fonctionnaires de la CEDEAO, qui peuvent d'ailleurs participer à la rédaction du rapport final.

Ce dernier sera ensuite envoyé au président de la Commission, qui le transmettra aux ministres des Affaires Étrangères de la CEDEAO ou à leurs ambassadeurs réunis au sein du Conseil de médiation et de sécurité. Cet organe ministériel est le seul habilité à rendre public les résultats du monitorage et à émettre des recommandations visant à perfectionner le processus électoral du pays concerné[13].

Ici aussi, la procédure diffère de celles établies par l'UE ou l'OSCE. Les missions d'observation électorale envoyées par ces organisations gardent en effet une plus grande autonomie par rapport à l'administration qui les envoie sur le terrain. Elles rédigent certes des rapports à leur attention, mais elles publient néanmoins, à la fin de chaque mission, un rapport préliminaire puis un rapport final en toute autonomie, en interagissant de manière limitée avec l'institution qu'elles représentent. Dans le cas de l'UE, par exemple, les MOE doivent certes envoyer à la Commission européenne une copie du rapport préliminaire ou final avant de le rendre public, mais seulement pour en assurer la cohérence par rapport aux standards préétablis en matière de forme, de structure et de méthodologie. Le contenu du rapport demeure quant à lui de la responsabilité unique du chef observateur et de son équipe, et ne peut être donc filtrer par les diplomates[14]. L'OSCE suit, elle aussi, des procédures similaires à celle de l'UE.

2. Le soutien de l'UE aux capacités de la CEDEAO

L'Union européenne s'intéresse inévitablement à l'observation électorale de la CEDEAO, car elle exerce elle-même cette activité depuis maintenant plus de vingt ans, notamment en Afrique de l'Ouest. Avec l'OSCE, elle a d'ailleurs mis au point une série de critères méthodologiques et pratiques qui ont largement inspiré les autres acteurs de la communauté internationale opérant dans ce domaine. Mais l'UE s'est surtout promise de renforcer les capacités des organisations régionales et locales de par le monde – notamment celles africaines – afin qu'elles soient en mesure, à terme, d'assumer à elles seules l'observation électorale de leurs pays membres.

L'aide européenne à la CEDEAO en matière d'observation électorale remonte à la fin des années 1990. Initialement occasionnelle, elle a augmenté au fil des années, au fur et à

13. Art. 16-18 du Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance.

14. Voir la huitième partie du *Manuel d'observation électorale de l'UE*, publié en 2008 par la Commission européenne.

mesure que l'institution ouest-africaine développait ses compétences et ses actions en la matière. Il faudra toutefois attendre 2008 pour qu'elle apparaisse explicitement dans les stratégies de coopération élaborées par l'UE. Cette année-là, lors d'un sommet entre les deux organisations, Bruxelles s'était félicitée avec Abuja pour « *les efforts qu'elle déploie sans relâche en vue d'assurer l'observation des élections* (…) »[15]. Il est vrai que l'engagement ouest-africain dans ce domaine était alors en plein essor. Ainsi, après ces déclarations, l'Union est passée des paroles aux faits.

Pour la première fois, elle a inséré noir sur blanc dans son Programme indicatif régional (PIR) destiné à l'Afrique de l'Ouest – et plus précisément dans celui couvrant la période 2008-2013[16] – la nécessité de soutenir les activités électorales de la CEDEAO, notamment l'assistance au vote et, surtout, son observation.

Ces domaines étaient toutefois encore loin d'être prioritaires pour l'Union, et apparaissaient dans le PIR 2008-2013 de manière marginale. En termes budgétaires, en effet, l'aide globale pour la période 2008-2013 prévoyait une enveloppe d'environ 600 millions d'euros à la faveur de la CEDEAO et de l'UEMOA. De cette somme, 119 millions d'euros (20 %) étaient alloués à une série d'initiatives dans le domaine de la « bonne gouvernance et de la stabilité régionale », parmi lesquelles figurait, entre autre, l'assistance électorale et l'observation des élections[17].

À titre de comparaison, l'aide fournie au cours de la même période à la compétitivité et l'économie régionale a été de 418 millions d'euros. Face à de tels chiffres, on comprend que si la stabilité et la prévention/gestion des conflits s'était solidement imposée au sein des politiques de coopération de l'UE, elle n'en constituait pas la principale priorité. Et le domaine électoral, volet minoritaire au sein de la rubrique « bonne gouvernance et stabilité régionale », l'était encore moins.

Pour les années à venir, toutefois, la somme affectée à l'observation et à l'assistance électorales devrait augmenter considérablement. En réalité, c'est le budget global alloué à l'Afrique de l'Ouest qui devrait s'accroître sensiblement, en entrainant avec lui une augmentation de toutes les rubriques qui le composent, y compris celles qui concernent les élections. Le PIR couvrant la période 2014-2020 pourrait en effet dépasser le milliard d'euros[18]. Dans ce contexte, entre 20 et 25 % du budget total, soit plus ou moins 200 à 250 millions d'euros, devraient être consacrés à « la paix, la stabilité et la sécurité régionale », identifiés cette fois-ci comme le « domaine prioritaire numéro 1 » du nouveau PIR.

Or, les activités de soutien et de monitorage des scrutins se retrouvent dans cette rubrique[19]. Plus précisément, le « domaine prioritaire numéro 1 » devrait se décliner en

15. Communiqué final de la 13e réunion de la troïka ministérielle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union européenne (UE), Luxembourg, 28 avril 2008, doc. n. C/08/116.

16. Ce document identifie les orientations et les priorités de l'aide régionale de l'UE à la CEDEAO et à l'UEMOA pour période 2008-2013.

17. Commission européenne – Document de stratégie régionale et Programme indicatif régional pour l'Afrique de l'Ouest 2008-2013, p. 53-54 et 63.

18. Sanankoua Abdel Kader, *Le Comité d'orientation stratégique définit les axes d'intervention du 11e FED* : http://www.pir-rip.ecowas.int/non-classe/le-comite-d%E2%80%99orientation-strategique-definit-les-axes-d%E2%80%99intervention-du-pir-11eme-fed/

19. Source : UE.

quatre composantes, dont l'une s'adresse à la stabilité et à la démocratie, et une autre au renforcement des capacités du département « Affaires politiques, paix et sécurité » de la CEDEAO, qui comprend aussi l'Unité électorale. L'appui aux missions d'observation électorale, ainsi que celles d'assistance électorale, apparaissent en outre comme explicitement mentionnées dans le document.

Il est difficile à ce stade de comprendre quelle part leur sera réservée de ces 200 à 250 millions d'euros, qui par ailleurs devront être étalés sur une période de 6 ans. De toute évidence, elle ne sera pas énorme. Elle devrait néanmoins être nettement supérieure à celle qui avait été prévue pour la période précédente, entre 2008 et 2013. Ce qui prouve que la CEDEAO a indéniablement accru sa crédibilité aux yeux de l'UE dans le domaine électoral.

Conclusion

Historique, le suffrage qui s'est tenu au Nigeria le 28 mars 2015 ouvre de nouvelles perspectives pour la politique de coopération au développement de l'Union européenne. Et face à la délicate séquence électorale que la CEDEAO doit affronter en 2015 et en 2016, ces nouvelles perspectives tombent à point nommé. Pour la première fois, l'un des pays les plus influents d'Afrique a réussi à passer le cap de l'alternance démocratique de manière ordonnée et pacifique, en s'imposant comme un exemple qui sera désormais difficilement contournable dans la région. Par ricochet, la CEDEAO pourrait bénéficier de ce succès. Le Nigeria, en effet, se situe au cœur des équilibres de cette organisation : la voie tracée par son membre le plus éminent est destinée à conforter l'autorité de l'institution ouest-africaine, surtout lorsqu'elle se présentera au sein de ses autres membres pour y observer leurs élections.

Bref, un vent démocratique nouveau commence à souffler en Afrique occidentale, lequel pourrait donner un élan décisif à la CEDEAO, et que l'Union européenne doit absolument capter. Dans un tel contexte, l'augmentation de l'aide affectée à l'observation électorale est de bon augure. Sera-t-elle cependant suffisante, au regard des nouvelles opportunités qui s'annoncent ?

Quoi que croissant, ce soutien demeure encore limité. Le dernier suffrage nigérian devrait inciter les Européens à miser d'avantage sur les capacités d'observation électorale de leur principal partenaire sous-régional. Depuis ce scrutin, l'Afrique de l'Ouest est en route vers un nouveau cap, qui pourrait être surmonté grâce à la CEDEAO : celui de ne plus devoir dépendre d'observateurs étrangers pour consolider la démocratie parmi ses membres. Si l'observation électorale de l'UE dans cette région du monde demeure encore pertinente et nécessaire, à terme, tel doit être l'objectif de l'aide européenne.

De son côté, la CEDEAO doit perfectionner son outil. L'assistance électorale qu'elle est en mesure de fournir à ses membres est, certes, déjà remarquable. Mais elle doit maintenant renforcer l'indépendance de ses missions d'observation. En premier lieu, en remaniant le système à travers lequel celles-ci rapportent les résultats de leur monitorage et, deuxièmement, en réduisant la proportion d'officiels impliqués dans l'observation à la faveur d'experts indépendants provenant de la société civile.

L'Afrique de l'Ouest regorge d'associations de la société civile enthousiastes et actives dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme. Potentiellement, les candidats indépendants pour observer les élections ne manquent donc pas. Il s'agit maintenant de les former, notamment grâce à l'aide technique et financière de l'UE.

* * *

L'auteur

Federico Santopinto est chef de recherche au GRIP. Il est spécialisé dans la politique extérieure de l'UE en matière de prévention et de gestion des conflits, ainsi que dans l'intégration européenne dans le domaine de la défense. Il a en outre effectué de nombreuses missions d'observation électorale pour l'UE et l'OSCE de 2001 à 2007.

Avec le soutien du



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire